



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de jury

Concours : CAPLP Interne

Section : Génie Industriel

Option : Structures Métalliques

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

Jean-Marc DESPREZ, inspecteur général de l'Éducation, du sport et de la recherche, président du jury

Conditions pour la session 2023 requises pour se présenter au CAPLP interne Génie Industriel Structures Métalliques

Pour vous inscrire au CAPLP interne, les candidats devaient remplir plusieurs conditions :

- Les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Les conditions spécifiques propres au concours

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33990/enseigner-dans-lycee-professionnel-caplp.html>

Conditions spécifiques (à ne pas confondre avec les conditions exigibles pour les CAPLP « métiers » ou pour les candidats au CAPLP externe 3^e voie

Pour s'inscrire au concours interne, les candidats devaient remplir trois conditions spécifiques :

- détenir le diplôme requis
- exercer ou avoir exercé une profession spécifique
- justifier d'une durée de services publics

Diplôme requis et à justifier au plus tard à la date de publication des résultats de l'admissibilité pour la section professionnelle Génie Industriel

- titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins deux années (BTS, DUT...), acquis en France **ou dans un autre État, et dans ce cas attesté par l'autorité compétente de l'État considéré,**
- ou action de formation continue conduisant à une qualification professionnelle de niveau 5 (anciennement niveau III) du cadre national des certifications professionnelles (CNCP),
- ou titre ou diplôme classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III) du cadre national des certifications professionnelles (CNCP),
- ou titre ou diplôme permettant de se présenter au concours externe du Capet

Dispositions communes à toutes les sections

Les candidats sont dispensés de justifier d'un diplôme si :

- ils sont ou ont été fonctionnaire titulaire dans un corps de personnels enseignants ou d'éducation
- ils sont ou ont été maître contractuel des établissements d'enseignement privés sous contrat admis définitivement à une échelle de rémunération
- ils sont mère ou père d'au moins trois enfants
- ils sont sportif de haut niveau

les candidats peuvent passer le concours sans posséder de diplôme si :

- ils ont , ou eu, la qualité de cadre dans le secteur privé au sens de la convention collective de travail dont relève ou relevé le candidat,
ET justifiez de 5 années de pratique professionnelle effectuée en qualité de cadre,
ET justifiez de 3 années de services publics ou de services d'enseignement dans les établissements scolaires français à l'étranger.

La pratique professionnelle peut avoir été acquise dans une autre spécialité que celle du concours. La durée des activités professionnelles est calculée en déterminant la période comprise entre le début et la fin du contrat et ce, quel que soit le temps de service prévu dans le contrat. Les périodes de congés, rémunérées ou non, sont prises en compte si vous avez été sous contrat pendant cette période.

Les services académiques et ministériels peuvent être amenés à procéder aux vérifications, à posteriori (avant) comme à priori (après) les épreuves d'admissions. De fait un candidat qui se présente aux épreuves d'admissions mais dont la candidature ne serait pas recevable, ne pourra être déclaré admis, quelque soient ses résultats à l'épreuve d'admission.

De fait les candidats sont invités à justifier au moment de leur inscription et avant les épreuves d'admission des conditions générales et spécifiques requises.

Remerciements

La lecture des dossiers RAEP s'est déroulée au lycée KASTLER à DENAIN (59, NORD, académie de LILLE)

L'épreuve d'admission (épreuve de TP leçon) s'est déroulée dans le même établissement.

La correction des dossiers RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées dans de très bonnes conditions. Le jury remercie vivement le chef d'établissement, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ainsi que l'ensemble du personnel pour l'organisation qui a été mise en place et l'accueil qui lui a été réservé.

SOMMAIRE

Résultats statistiques	page 5
Commentaires du jury sur l'épreuve d'admissibilité	page 6
Commentaires du jury sur l'épreuve d'admission	page 9

RÉSULTATS STATISTIQUES
CAPLP GÉNIE INDUSTRIEL STRUCTURES MÉTALLIQUES
Concours interne
Session 2023

CAPLP

Résultats

Inscrits	Nombre de postes	Nombre de candidats ayant envoyé un dossier RAEP	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Admis
32	8	21	17	15	7

Note RAEP du premier candidat admissible	11.90/20
Note RAEP du dernier candidat admissible	07.60/20
Moyenne aux 2 épreuves du premier candidat admis	15.63/20
Moyenne aux 2 épreuves du dernier candidat admis	11.20/20

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel

Définition des épreuves

Textes de référence

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

ANNEXE III

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) DU CONCOURS INTERNE

A. – Sections autres que langues vivantes - lettres, anglais-langues vivantes, lettres - histoire et géographie, mathématiques - physique-chimie

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; – sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Jusqu'à la session 2023, le dossier RAEP devait être attesté par le chef d'établissement. A compter de la session 2024, il revient au candidat d'attester sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier (cf annexe IV de l'arrêté précité).

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe

Coefficient 1.

Nota. – Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximums pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, la disposition du jury.

➤ **Avant-Propos**

Le jury a constaté qu'un certain nombre de dossiers ne présentaient pas toujours l'expérience professionnelle significative en lien avec le domaine professionnel des structures métalliques. Le jury recommande aux candidats de vérifier la bonne adéquation entre leurs expériences et le concours présenté avant d'investir du temps et de l'énergie dans la rédaction d'un dossier qui au regard des attendus ne permettra pas d'être déclaré admissible.

➤ **Concernant la structure du dossier**

La composition et la structure du dossier sont généralement respectées. Le jury apprécierait que les candidats des sessions antérieures et qui n'ont pas été déclarés admissibles ou admis et qui se présentent de nouveau, **fassent évoluer leur dossier** dans le sens des recommandations rédigées dans les rapports des sessions précédentes.

➤ **Concernant la première partie du dossier**

Le jury attend du candidat qu'il présente son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement. Une description des responsabilités confiées permet d'apprécier l'expérience ainsi que les compétences acquises et utiles au métier d'enseignant dans la spécialité du génie industriel structures métalliques. Il attend aussi des candidats, qu'ils décrivent précisément et concrètement leur parcours professionnel, notamment si une partie de ce parcours s'est déroulée en entreprise. Dans ce cas, il conviendrait d'explicitier les compétences développées dans le domaine des structures métalliques et utiles (ou requises) pour assurer le métier d'enseignant.

Enfin, le jury conseille aux candidats de valoriser succinctement leurs qualifications professionnelles dans le domaine des structures métalliques ou connexe en les précisant au début du dossier.

➤ Concernant la seconde partie du dossier

• La pertinence du choix de l'activité décrite

En règle générale, le choix du support ayant servi à la description de l'activité pédagogique est en adéquation avec le référentiel du diplôme ciblé. Cependant, le jury constate un manque de description de ce support et de l'activité en vue de développer une situation d'apprentissage relevant du domaine des structures métalliques. Les documents techniques (plans, nomenclatures, gammes et phases de fabrication...) sont nécessaires, voire indispensables, à une meilleure compréhension du support technique et de l'environnement dans lequel il sera intégré et peuvent être insérés en annexe.

• La maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite

Le jury constate que les activités pédagogiques décrites ne sont pas toujours en adéquation avec le niveau du diplôme visé celui-ci n'étant pas toujours clairement identifiable.

Ces mêmes activités doivent être en relation avec le champ professionnel des structures métalliques.

Le jury attend des candidats :

- le développement d'une séance positionnée au sein d'une séquence de formation en précisant clairement la ou les compétences visées (cette séquence devant être positionnée dans le cursus de formation) ;
- la prise en compte de l'hétérogénéité et la diversité des élèves ;
- les modalités mises en œuvre pour l'évaluation et la prise en compte de cette dernière dans l'analyse et la conduite des activités de remédiation et d'acquisition futures.

Des exemples de documents utilisés (documents élève, documents enseignant, séquence ...) peuvent être donnés en annexe.

• La structuration du propos, la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe

La qualité rédactionnelle des dossiers qui ont été évalués par le jury est globalement satisfaisante. Certains candidats rencontrent des difficultés à synthétiser leurs propos, les idées essentielles se retrouvant alors noyées dans des développements sans intérêt. S'agissant de présenter une activité pédagogique, le jury attend que lui soient présentées des fiches synthétiques décrivant la progression globale, la séquence, les séances, les activités confiées aux élèves, l'évaluation, les remédiations éventuelles ...

• La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée

Le jury apprécie quand les candidats ont, dans leur dossier :

- analysé le déroulement de l'activité décrite ;
- traité le problème de l'hétérogénéité et de la diversité des élèves ;
- mis en évidence les liens de l'activité décrite avec d'autres disciplines (transversalité des enseignements) ;
- transposé leur expérience professionnelle dans leur pratique pédagogique ;
- analysé la portée de leur action et la plus-value associée.

• La justification argumentée des choix pédagogiques opérés

Le jury attend des candidats le développement d'une stratégie qui met en évidence :

- les choix pédagogiques permettant d'atteindre les compétences visées dans les référentiels de formation ;
- la démarche utilisée pour la gestion et la conduite de la classe.

ÉPREUVE D'ADMISSION

Coefficient : 2

Durée :

- travaux pratiques : quatre heures ;
- préparation de l'exposé : une heure ;
- exposé : trente minutes ;
- entretien : trente minutes.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. **Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques** relatifs à tout ou partie d'un ensemble chaudronné. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire **sa séquence de formation**. Il est demandé aux candidats de **présenter de manière détaillée une des séances** de formation constitutives de la séquence élaborée.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Conseils aux candidats : Les candidats doivent assurer une veille leur permettant d'être au fait des changements de référentiels et des dates de mise en œuvre de ces derniers.

Partie pratique

Pour cette session, les candidats disposaient d'une tablette (système d'exploitation Windows) utilisable pendant toute la durée des épreuves d'admissions.

Les travaux pratiques s'appuient sur les activités déclinées dans le référentiel des activités professionnelles (RAP) des diplômés de la filière « Structures Métalliques ».

L'utilisation de l'outil informatique dans la conception et la mise en œuvre des fabrications sans rupture de la chaîne numérique permet de répondre aux exigences du cahier des charges. Pour ce faire, chaque candidat dispose des logiciels de dessin assisté par ordinateur « DAO » et de fabrication assistée par ordinateur « FAO » nécessaires, d'une notice papier pour l'utilisation de ces logiciels et la procédure pour le téléchargement sur les différentes machines à commande numérique « CN ». Il dispose également d'une clé « USB » personnalisée contenant les fichiers des éléments à étudier.

En CFAO, les candidats ont moins de difficultés en ce qui concerne l'utilisation de l'outil informatique (tablettes, PC, clé USB...), cependant leur approche est trop superficielle. L'utilisation des tablettes ne permettent pas aux candidats de s'approprier toutes les données.

La durée de la partie pratique étant de quatre heures, cela impose aux candidats de s'approprier rapidement et correctement les sujets afin d'aboutir au bout du temps imparti à une réalisation complète. Parfois, les pièces ne sont pas assemblées à la fin de la partie pratique.

De manière à ne pas réduire la partie réalisation sur machine à un travail de simple exécutant, il est recommandé, aux candidats de bien préparer, structurer et organiser leurs interventions sur les équipements de production.

Il est noté un manque flagrant de « réflexions » avant chaque phase de fabrication.

Un nombre trop important de candidats raisonne encore dans le cadre de la réalisation unitaire d'une pièce et pour cause, les candidats ne lisent et relisent pas assez le sujet. Il convient de prendre en compte la quantité de pièces à réaliser et d'optimiser le temps consacré à des réglages répétitifs. De même, pour les phases d'assemblage, il convient d'analyser la répétitivité des mises en position

et maintiens en position des pièces entre elles, à l'aide d'éléments modulaires standard ou de montages dédiés.

Le jury constate que quelques candidats à ce concours appréhendent correctement les techniques de mise en œuvre des machines à commande numérique.

On peut constater toutefois des lacunes dans l'approche des postes de travail traditionnels de type roulage, poinçonnage... et la méconnaissance des fondamentaux technologiques en rapports aux utilisations de ces postes de travail.

Les candidats manifestent encore des manques dans les activités sur chantier dans le cadre d'une réhabilitation par exemple, alors que ces notions ont été renforcées dans l'écritures des référentiels de la filière.

Les erreurs constatées sont généralement liées à un manque de pratique de la part des candidats et/ou à un manque de connaissances des savoirs technologiques associés et/ou **à un manque criant de préparation de cette épreuve de concours**

Globalement, les consignes liées au respect des règles d'hygiène et de protection de la santé, notamment celles sur l'utilisation d'Équipements de Protection Individuelle (EPI), sont respectées. Cependant, les membres du jury sont souvent amenés à devoir rappeler à certains candidats de faire preuve de plus de vigilance lors des opérations de fabrication ou de manutention.

Partie pédagogique

La salle informatique, mise à disposition des candidats lors de la partie pratique (CFAO), est également utilisée pour la préparation de l'application pédagogique. Chacune des salles d'exposé devant le jury est équipée d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur configuré comme ceux de la salle de préparation, ce qui permet à chaque candidat de pouvoir utiliser les maquettes numériques jointes au sujet ainsi que les fichiers élaborés lors de la partie pratique de l'épreuve. Une clé « USB » est fournie à chaque candidat pendant le temps de l'épreuve pour favoriser l'exploitation de ces maquettes et de ces fichiers lors de la partie pédagogique. Les moyens traditionnels de communication (vidéoprojecteur, logiciels de bureautique sur poste informatique, tableau) sont également mis à la disposition des candidats.

Le jury met en avant l'usage de la tablette à travers les applications photos et vidéos dans la construction de l'épreuve.

Pour la préparation de la séquence pédagogique, les référentiels du domaine du génie industriel structures métalliques, sont mis à disposition en version papier et numérique. Les candidats choisissent le niveau de l'application pédagogique suivant le sujet choisi. Le choix du diplôme et du niveau doit clairement être précisé par le candidat lors de sa prestation orale.

Le jury insiste sur la relation entre la pièce réalisée au cours de l'épreuve pratique qui sert de support pour le développement de l'application pédagogique et attend une différenciation et une transposition entre la mise en situation de la partie pratique et le contexte opérationnel de la partie pédagogique.

Comme mentionné ci-dessus, il serait judicieux d'utiliser la maquette numérique fournie afin de concrétiser le développement pédagogique de la séance, ce que très peu de candidats ont fait.

Lors de l'entretien, il est impératif que l'objectif de la séance soit en adéquation avec le niveau du référentiel concerné choisi. L'organisation du groupe classe doit être abordée, la pluriactivité pédagogique doit être explicitée et le positionnement de la période, justifié au regard des niveaux taxonomiques des savoirs abordés.

Le temps d'exposé ne repose que sur la présentation de l'exploitation pédagogique. Il est inutile de revenir trop longuement sur une présentation personnelle déjà évaluée lors de l'épreuve d'admissibilité. Si le jury souhaite revenir sur des points d'éclaircissements du parcours du candidat il le fera lors de la phase d'échanges.

Une mauvaise lecture de la commande pédagogique et/ou mauvaise exploitation du référentiel ne permet pas aux candidats de structurer suffisamment la proposition de séquence et la séance détaillée.

Quelques candidats présentent l'organisation pédagogique de la séance au sein d'une séquence à l'aide d'une fiche de déroulement, d'une fiche contrat ... C'est pertinent, mais il convient également de préciser les apports méthodologiques et technologiques, le dispositif d'évaluation mis en place et les critères associés.

D'une part, les candidats ont souvent une connaissance très partielle des modes certifications et de l'utilisation des grilles d'évaluations nationales. D'autre part, les candidats confondent encore trop souvent évaluation et notation.

Le jury attend une description précise de l'organisation pédagogique au travers de chacun des items :

- le niveau (1^{ère} année, 2^{ème} année...) retenu pour la séquence pédagogique ;
- la situation de cette séquence dans le parcours de formation (progression de la classe) ;
- le nombre de séances qui constituent la séquence ;
- la structure de la séquence pédagogique (nature, situation et succession des activités de type cours-TD-TP d'observation ou d'application, évaluation, synthèse ...)
- le plan de la séance concernée par l'objectif opérationnel visé ;
- la répartition éventuelle des élèves sur un environnement d'atelier théorique;
- la (ou les) connaissance(s) nouvelle(s) apportée(s) ;
- les éléments d'évaluation de l'acquisition des connaissances nouvelles apportées aux élèves ;
- l'évaluation des compétences abordées durant la séquence et la séance ;
- les moyens de remédiation éventuels.

Conclusion

Les membres du jury recommandent aux futurs candidats de se préparer efficacement aux épreuves en tenant compte des remarques faites dans le rapport des différentes sessions de ce concours. Depuis plusieurs années, le jury constate le retour de candidats ayant échoués les années précédentes sans plus-value quant à leur préparation du concours ou retour d'expérience.

Le jury recommande de se préparer plus particulièrement sur :

- les connaissances technologiques du domaine des structures métalliques et de la métallerie ;
- l'utilisation des machines traditionnelles et à commandes numériques utilisées dans le domaine des structures métalliques ;
- l'utilisation la chaîne numérique ;
- l'exploitation des référentiels de formation ;
- l'organisation pédagogique des séquences et séances d'enseignement.

Les futurs candidats sont invités à se préparer à cette épreuve. Autant la réalisation en partie pratique peut apparaître comme inédite, autant une préparation satisfaisante à la conception d'une séquence et d'une séance pédagogique devrait permettre aux candidats d'améliorer les performances démontrées. Le jury recrute des enseignants disposant d'un savoir-faire professionnel transmissible. Ces deux composantes sont essentielles.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent se présenter avec leurs EPI (bouchons d'oreille, lunette, gants, chaussure de sécurité et petit équipement professionnel ...) et disposer d'une tenue de travail propre et qui les préservera des travaux sensibles.